



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 18 mars 2025, à 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence d'Alvaro Cueto.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse	Geneviève Héon
Marc-Antoine Azouz	Sylvain Joly
Rolande Balma	Sylvain Larocque
Lysa Bélaïcha	Jacques Lemire
Reine Bombo-Allara	Carl Lévesque
Alvaro Cueto	Affine Lwalalika
Nathalie Delisle	Jonathan Tabarah
Karl Ferraro	

Présences par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication, en conformité avec l'article 332.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* :

Marjolaine Mercier

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Gaby Jodoin, directeur général
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière

PREMIÈRE PARTIE

1. OUVERTURE

CO-250318-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-250318-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Jacques Lemire, d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point CO-250318-2.6 intitulé *Proposition du conseiller Jacques Lemire demandant au conseil de réduire les achats municipaux sur Amazon et de réviser la Politique d'approvisionnement responsable*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-1.3**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Une première période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions qui portent sur les propositions à l'ordre du jour. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

CO-250318-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 18 FÉVRIER 2025 À 16 H 02**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 février 2025 à 16 h 02 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-1.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 20 FÉVRIER 2025 À 16 H 03 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 février 2025 à 16 h 03, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**CO-250318-2.1****DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 16 JANVIER 2025 (SD-2025-0035)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 16 janvier 2025.

CO-250318-2.2**DÉPÔT DE LA LISTE DES REMBOURSEMENTS AUTORISÉS PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE ET SOUTIEN DES CONSEILLERS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024 (SD-2025-0216)**

Il est procédé au dépôt de la liste des remboursements autorisés par la municipalité pour les dépenses de recherche et soutien des conseillers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, conformément à l'article 31.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

CO-250318-2.3**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE CONCERNANT SES ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024 (SD-2025-0072)**

Il est procédé au dépôt du rapport de la trésorière concernant ses activités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

CO-250318-2.4**DÉPÔT DE L'AVIS DU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'AVIS DE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LEMIRE À LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025 CONCERNANT LA RÉDUCTION DES ACHATS MUNICIPAUX SUR AMAZON ET LA RÉVISION DE LA POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE (SD-2025-0458)**

Il est procédé au dépôt de l'avis du comité exécutif relatif à l'avis de proposition déposé par le conseiller Jacques Lemire à la séance du conseil ordinaire du 18 février 2025 concernant la réduction des achats municipaux sur Amazon et la révision de la politique d'approvisionnement responsable.

CO-250318-2.5**PROPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF VISANT À RENFORCER LES MESURES EN VIGUEUR POUR FAVORISER L'ACHAT LOCAL ET LES FOURNISSEURS QUÉBÉCOIS (SD-2025-0458)**

Proposition principale :

CONSIDÉRANT l'avis de proposition déposé par le conseiller Jacques Lemire à la séance du conseil ordinaire du 18 février 2025 concernant la réduction des achats municipaux sur Amazon et la révision de la politique d'approvisionnement responsable;

CONSIDÉRANT que l'article 63 du *Règlement CM-2002-37 Règlement intérieur du conseil*, prévoit que :

63. Un avis de proposition doit être transmis au comité exécutif pour avis. Le comité exécutif doit faire rapport à la prochaine séance. Sur rapport du directeur général, le comité exécutif peut présenter une demande de délai additionnel s'il n'est pas en mesure de faire rapport dans le temps requis. Le conseil ne peut se prononcer sur la proposition avant d'avoir reçu l'avis du comité exécutif;

CONSIDÉRANT que le Comité exécutif partage les préoccupations du conseiller Jacques Lemire;

CONSIDÉRANT que la Direction générale a déjà envoyé une note de service, le 5 février 2025, suivant une demande du Comité exécutif, à tous les directeurs de limiter autant que possible les achats sur Amazon lorsque les produits sont disponibles localement, sauf en cas d'indisponibilité du matériel risquant d'affecter les services aux citoyens ou de provoquer des retards, une orientation qui avait déjà fait l'objet de discussions avec la direction générale depuis 2022;

CONSIDÉRANT que la politique d'approvisionnement responsable en vigueur prévoit déjà des mesures pour favoriser l'achat local;

CONSIDÉRANT que le *Règlement CO 2020-1090 sur la gestion contractuelle* prévoit des mesures pour favoriser les fournisseurs québécois pour tous les contrats sous le seuil requérant un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que les employés de la Ville peuvent déjà consulter la liste des fournisseurs locaux dans le système financier et que la phase 2 du déploiement du PGI prévoit un portail fournisseur qui permettra aux fournisseurs de s'inscrire sur le portail pour offrir leurs services;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 79 prévoit l'obligation d'adopter une politique d'approvisionnement responsable;

CONSIDÉRANT que le nouveau *Règlement imposant des conditions à l'attribution de certains contrats d'approvisionnement* par des organismes municipaux adopté par le gouvernement du Québec le 5 mars 2025, qui s'applique entre autres aux contrats d'instruments scientifiques, incluant en matière de gestion des eaux, et de matériel et logiciels informatiques et qui prévoit notamment :

1° de majorer de 10 % à 25 %, sous certaines conditions, toutes les soumissions d'entreprises américaines n'ayant pas un établissement au Québec ou au Canada reçues dans le cadre d'appels d'offres publics;

2° d'interdire d'attribuer tout contrat de gré à gré, sous certaines conditions, à une entreprise qui n'est pas canadienne et n'ayant pas un établissement au Québec ou au Canada sans l'approbation du conseil de ville.

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Jacques Lemire :

1° d'envoyer une note de service à toutes les directions afin de leur rappeler le contenu de la politique d'approvisionnement responsable et de les sensibiliser sur l'importance de l'achat local;

2° de revoir la politique d'approvisionnement responsable suivant l'adoption du projet de loi n° 79 afin d'y intégrer les nouvelles mesures qu'il prévoit, ainsi que d'y prévoir de nouvelles mesures favorisant les entreprises d'économie sociale;

3° de créer un compte Amazon Business avec des accès restreints afin de contrôler les achats effectués sur Amazon;

4° de demander un suivi annuel à la direction générale concernant l'application du Règlement imposant des conditions à l'attribution de certains contrats d'approvisionnement par des organismes municipaux.

Proposition d'amendement :

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Jacques Lemire d'amender le paragraphe 4 des considérants, en retirant les mots *une demande du Comité exécutif* et *une orientation qui avait déjà fait l'objet de discussions avec la direction générale depuis 2022*, afin que le paragraphe se lise comme suit :

CONSIDÉRANT que la Direction générale a déjà envoyé une note de service, le 5 février 2025, à tous les directeurs de limiter autant que possible les achats sur Amazon lorsque les produits sont disponibles localement,

sauf en cas d'indisponibilité du matériel risquant d'affecter les services aux citoyens ou de provoquer des retards;

Proposition amendée :

CONSIDÉRANT l'avis de proposition déposé par le conseiller Jacques Lemire à la séance du conseil ordinaire du 18 février 2025 concernant la réduction des achats municipaux sur Amazon et la révision de la politique d'approvisionnement responsable;

CONSIDÉRANT que l'article 63 du *Règlement CM-2002-37 Règlement intérieur du conseil*, prévoit que :

63. Un avis de proposition doit être transmis au comité exécutif pour avis. Le comité exécutif doit faire rapport à la prochaine séance. Sur rapport du directeur général, le comité exécutif peut présenter une demande de délai additionnel s'il n'est pas en mesure de faire rapport dans le temps requis. Le conseil ne peut se prononcer sur la proposition avant d'avoir reçu l'avis du comité exécutif;

CONSIDÉRANT que le Comité exécutif partage les préoccupations du conseiller Jacques Lemire;

CONSIDÉRANT que la Direction générale a déjà envoyé une note de service, le 5 février 2025, à tous les directeurs de limiter autant que possible les achats sur Amazon lorsque les produits sont disponibles localement, sauf en cas d'indisponibilité du matériel risquant d'affecter les services aux citoyens ou de provoquer des retards;

CONSIDÉRANT que la politique d'approvisionnement responsable en vigueur prévoit déjà des mesures pour favoriser l'achat local;

CONSIDÉRANT que le *Règlement CO 2020-1090 sur la gestion contractuelle* prévoit des mesures pour favoriser les fournisseurs québécois pour tous les contrats sous le seuil requérant un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que les employés de la Ville peuvent déjà consulter la liste des fournisseurs locaux dans le système financier et que la phase 2 du déploiement du PGI prévoit un portail fournisseur qui permettra aux fournisseurs de s'inscrire sur le portail pour offrir leurs services;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 79 prévoit l'obligation d'adopter une politique d'approvisionnement responsable;

CONSIDÉRANT que le nouveau *Règlement imposant des conditions à l'attribution de certains contrats d'approvisionnement* par des organismes municipaux adopté par le gouvernement du Québec le 5 mars 2025, qui s'applique entre autres aux contrats d'instruments scientifiques, incluant en matière de gestion des eaux, et de matériel et logiciels informatiques et qui prévoit notamment :

1° de majorer de 10 % à 25 %, sous certaines conditions, toutes les soumissions d'entreprises américaines n'ayant pas un établissement au Québec ou au Canada reçues dans le cadre d'appels d'offres publics;

2° d'interdire d'attribuer tout contrat de gré à gré, sous certaines conditions, à une entreprise qui n'est pas canadienne et n'ayant pas un établissement au Québec ou au Canada sans l'approbation du conseil de ville.

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Jacques Lemire :

1° d'envoyer une note de service à toutes les directions afin de leur rappeler le contenu de la politique d'approvisionnement responsable et de les sensibiliser sur l'importance de l'achat local;

2° de revoir la politique d'approvisionnement responsable suivant l'adoption du projet de loi n° 79 afin d'y intégrer les nouvelles mesures qu'il prévoit, ainsi que d'y prévoir de nouvelles mesures favorisant les entreprises d'économie sociale;

3° de créer un compte Amazon Business avec des accès restreints afin de contrôler les achats effectués sur Amazon;

4° de demander un suivi annuel à la direction générale concernant l'application du Règlement imposant des conditions à l'attribution de certains contrats d'approvisionnement par des organismes municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-2.6

PROPOSITION DU CONSEILLER JACQUES LEMIRE DEMANDANT AU CONSEIL DE RÉDUIRE LES ACHATS MUNICIPAUX SUR AMAZON ET DE RÉVISER LA POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE (SD-2025-0458)

RETIRÉ

3. COMMUNICATIONS

CO-250318-3.1

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (SD-2025-0266)

CONSIDÉRANT que la Ville est engagée afin de valoriser et promouvoir la langue française sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville a adhéré en 2005 à la Charte de ville-lecture qui reconnaît que la compétence en littératie est un enjeu social, économique et culturel et qu'afin de favoriser le développement de cette littératie, il faut miser sur l'ensemble des contributions de tous les partenaires sociaux, culturels, économiques et communautaires;

CONSIDÉRANT que la Ville rend accessible à la population longueuilloise de nombreuses activités et loisirs permettant de promouvoir cette littératie et l'apprentissage du français, notamment par le biais de son réseau de bibliothèques;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Carl Lévesque, d'appuyer la *Journée internationale de la Francophonie*, un événement national et international, célébrée le 20 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES

CO-250318-4.1**OCTROI D'UNE SUBVENTION À VELOX NATATION (SD-2025-0206)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Affine Lwalalika, d'octroyer une subvention de 9 660,97 \$, taxes comprises, le cas échéant, à Velox natation afin de couvrir les frais de location d'installations dans les municipalités avoisinantes, occasionnés par la fermeture temporaire du centre sportif Rosanne-Laflamme pour des travaux d'envergure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-4.2**APPROBATION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027 DE LA SOCIÉTÉ RIVE ET PARCS DE LONGUEUIL ET DÉPÔT DU PROGRAMME D'EXPLOITATION 2025 (SD-2025-0254)**

Il est proposé :

1^o d'approuver le plan triennal des immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 de la Société Rive et Parcs de Longueuil;

2^o qu'il soit procédé au dépôt du programme d'exploitation 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-4.3**AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU POSTE BUDGÉTAIRE IMMOBILISATIONS PAYÉES COMPTANT AU PAIEMENT POUR L'ACQUISITION DE DOS D'ÂNE ALLONGÉS (SD-2025-0157)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Marc-Antoine Azouz, d'affecter la somme de 250 000 \$ en provenance du poste budgétaire *Immobilisations payées comptant* au paiement pour l'acquisition de dos d'âne allongés.

Jacques Lemire, appuyé par Jonathan Tabarah, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Nathalie Delisle, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Sylvain Larocque, Reine Bombo-Allara, Lysa Bélaïcha et Alvaro Cueto.

Votent contre cette proposition : Jacques Lemire et Karl Ferraro.

En faveur : 14

Contre : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-250318-4.4**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 11 FÉVRIER 2025 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2025-0340)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Reine Bombo-Allara, d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 11 février 2025, préparée par la Direction des finances, au montant de 3 481 616 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Karl Ferraro quitte son siège.

CO-250318-4.5**AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ DE LA VILLE AFIN DE FINANCER CERTAINS PROJETS OU ENTENTES (SD-2025-0483)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Lysa Bélaïcha, d'affecter la somme de 623 919 \$, taxes nettes, provenant du surplus non affecté de la Ville afin de financer les projets ou ententes, approuvés avant le 31 décembre 2024 et se poursuivant en 2025, identifiés dans le sommaire décisionnel SD-2025-0483.

Karl Ferraro reprend son siège.

Jacques Lemire, appuyé par Jonathan Tabarah, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Nathalie Delisle, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Sylvain Larocque, Reine Bombo-Allara, Lysa Bélaïcha et Alvaro Cueto.

Votent contre cette proposition : Jacques Lemire et Karl Ferraro.

En faveur : 14

Contre : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES**6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES****CO-250318-6.1****DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE JANVIER 2025 (SD-2025-0341)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de janvier 2025 et des contrats

comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2025, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-250318-6.2

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DANS LE CADRE D'UNE ENTENTE D'ACHAT REGROUPÉ DE VÉHICULES LÉGERS AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) (SD-2025-0200)

Il est proposé d'autoriser une dépense estimée à 609 367,50 \$, taxes comprises, dans le cadre de l'entente d'achat regroupé de véhicules légers avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) à laquelle la Ville a adhéré par sa résolution CA-240919-6.1, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, requise pour l'acquisition de véhicules légers afin d'atteindre les objectifs du Programme de remplacement et d'ajout d'équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-6.3

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (SD-2025-0040)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Geneviève Héon, d'autoriser une dépense de 119 857,30 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie, requise pour la mise à niveau des systèmes d'éclairage sportifs aux parcs René-Veillet, Catherine-Primot et Rosanne-Laflamme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-6.4

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-018 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE (CONTRAT 1) (SD-2025-0313)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Affine Lwalalika, d'autoriser une dépense de 490 632,72 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-018 pour la fourniture de services professionnels en architecture (contrat 1), requise pour la réalisation d'études préparatoires et d'inspections, comprenant l'élaboration de la programmation générale du Pôle culturel Saint-Charles et la programmation fonctionnelle et technique de la Maison de la culture, la réalisation d'un plan de conservation abrégé pour l'ensemble bâti du Pôle culturel, la réalisation d'un avant-projet sommaire et l'accompagnement de ces services en architecture par des services en ingénierie de structure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-6.5**RÉSILIATION DU CONTRAT APP-23-015 POUR LE NETTOYAGE PRINTANIER DES PISCINES, PATAUGEOIRES ET CABINES (OPTION A) (SD-2025-0303)**

Il est proposé de résilier le contrat APP-23-015 pour le nettoyage printanier des piscines, pataugeoires et cabines (option A), adjugé à Paysagiste Rive-Sud ltée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-6.6**DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-22-143 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE DES RUES ET DES PARCS (SD-2025-0304)**

Il est proposé d'autoriser un dépassement de coûts de 475 151,43 \$, taxes comprises, au contrat APP-22-143 pour l'exécution des travaux d'entretien et de réparation des systèmes d'éclairage des rues et des parcs, adjugé à Installume inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2025-0304.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-6.7**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0141 POUR LA FOURNITURE, LE TRANSPORT ET LA GESTION DES CONTENEURS TRANSROULIERS (SD-2024-3227)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-24-0141 pour la fourniture, le transport et la gestion des conteneurs transrouliers, pour une période de trois ans, avec possibilité de reconduction pour deux périodes additionnelles d'un an chacune, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavations Vidolo limitée, pour un montant de 127 731,48 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-6.8**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0158 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS EN GAZON NATUREL (SD-2025-0151)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-24-0158 pour la fourniture de services de travaux d'entretien des terrains sportifs en gazon naturel, pour une période de trois ans, avec option de renouvellement d'une année, au plus bas soumissionnaire conforme, 9032-2454 QUÉBEC inc., faisant affaires sous le nom Techniparc, pour un montant de 1 020 261,39 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suspension de la séance

Le président déclare la séance suspendue, il est 16 h 42.

Reprise de la séance

Le président déclare la séance reprise, il est 16 h 46.

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-250318-7.1

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 2 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC 9374-1502 QUÉBEC INC. PORTANT SUR LE LOCAL P15-P21 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2025-0231)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 2 modifiant le bail intervenu avec 9374-1502 Québec inc., faisant affaires sous le nom Maturin, portant sur le local P15-P21 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail de trois périodes additionnelles d'un mois chacune et consécutives, portant la dernière période du 1^{er} au 30 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-7.2

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 2 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC 9374-1502 QUÉBEC INC. PORTANT SUR LA LOCATION DU BUREAU ADJACENT AUX LOCAUX P15-P21 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2025-0232)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 2 modifiant le bail intervenu avec 9374-1502 Québec inc., faisant affaires sous le nom Maturin, portant sur la location du bureau adjacent aux locaux P15-P21 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de trois périodes additionnelles d'un mois chacune et consécutives, portant la dernière période du 1^{er} au 30 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-7.3

APPROBATION D'UN BAIL PORTANT SUR LA LOCATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 255, RUE SAINT-CHARLES EST (SD-2025-0176)

Il est proposé d'approuver le bail avec la Société d'histoire de Longueuil portant sur la location et la gestion de l'immeuble situé au 255, rue Saint-Charles Est, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, pour un loyer annuel de 365 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-7.4**ACCEPTATION D'UNE PROMESSE DE VENTE PORTANT SUR LE LOT 2 208 049 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER (SD-2025-0308)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Rolande Balma :

1^o d'accepter la promesse de vente de René Grenon pour l'acquisition par la Ville du lot 2 208 049 du cadastre du Québec, situé sur l'avenue McFarlane, conformément à la lettre signée par ce dernier le 6 février 2025;

2^o d'affecter la somme de 167 232,49 \$, taxes nettes, en provenance du fonds de développement immobilier afin de prévoir les crédits requis pour l'acquisition du lot 2 208 049 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-7.5**ACCEPTATION D'UNE PROMESSE DE VENTE PORTANT SUR LES LOTS 3 850 347 ET 4 388 997 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2025-0158)**

Il est proposé par Catherine Fournier, appuyée par Jonathan Tabarah, d'accepter la promesse de Les Placements Vinn Ltée de vendre les lots 3 850 347 et 4 388 997 du cadastre du Québec pour un montant de 18 131 951 \$, taxes non comprises, selon les conditions mentionnées à la promesse de vente datée du 11 février 2025.

Jacques Lemire, appuyé par Jonathan Tabarah, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Nathalie Delisle, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Karl Ferraro, Sylvain Larocque, Reine Bombo-Allara, Lysa Bélaïcha et Alvaro Cueto.

Vote contre cette proposition : Jacques Lemire.

En faveur : 15 Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-250318-7.6**AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN CONCOURS POUR LA RÉALISATION D'UNE ŒUVRE D'ART PUBLIC INTÉGRÉE À LA MAISON LE RÉVEIL (SD-2025-0258)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Marc-Antoine Azouz :

1^o d'autoriser le lancement d'un concours visant à sélectionner un artiste pour la réalisation d'une œuvre d'art public permanente, selon les modalités du *Cadre d'intégration de l'art aux bâtiments et aux lieux publics de la Ville de Longueuil*, soit un relief installé au-dessus de la marquise du bâtiment

situé au 930, rue Saint-Jacques, dans le cadre de la rénovation de la Maison Le Réveil;

2^o d'autoriser les dépenses reliées à ce lancement, pour un montant maximal de 24 020 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-250318-8.1

APPROBATION DE L'ADDENDA MODIFIANT L'ENTENTE DE GESTION, D'AIDE FINANCIÈRE ET DE PRÊT DE LOCAUX AVEC RESSOURCES ST-JEAN-VIANNEY (SD-2024-3198)

Il est proposé d'approuver l'addenda modifiant l'entente de gestion, d'aide financière et de prêt de locaux de la Maison de quartier St-Jean-Vianney intervenu avec Ressources St-Jean-Vianney, lequel a pour objet de modifier certains termes de l'entente dont notamment reconnaître la Maison de quartier comme lieu temporaire d'évacuation d'urgence de l'école Hubert-Perron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-8.2

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE FINANCEMENT POUR LA RÉALISATION DU PROJET D'EXCLOS DE PROTECTION POUR LA RÉGÉNÉRATION FORESTIÈRE (SD-2025-0194)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Marjolaine Mercier :

1^o d'approuver l'entente de financement avec l'Agence forestière de la Montérégie pour la réalisation du projet d'exclos de protection pour la régénération forestière au parc Michel-Chartrand, dans le cadre de l'entente sectorielle de développement pour la forêt de la Montérégie;

2^o de confirmer la participation financière de la Ville d'un montant de 7 194 \$ en temps ressources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sylvain Larocque quitte son siège.

CO-250318-8.3

APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'OBSERVATION, LA MESURE, LA DIFFUSION ET LE TRAITEMENT DES OBSERVATIONS DES PRÉCIPITATIONS HIVERNALES (SD-2024-2816)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Rolande Balma, d'approuver l'entente avec l'Association des entrepreneurs de déneigement du Québec inc. concernant l'observation, la mesure, la diffusion et le

traitement des observations des précipitations hivernales pour les saisons 2024-2025 et 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sylvain Larocque reprend son siège.

CO-250318-8.4

APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT LA RÉALISATION DES ÉDITIONS 2025, 2026 ET 2027 DU LUMIFEST (SD-2025-0054)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Sylvain Joly, d'approuver l'entente avec Asphalte diffusion concernant la réalisation des éditions 2025, 2026 et 2027 du Lumifest, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, laquelle prévoit le versement d'une aide financière de 125 000 \$ pour 2025, 128 125 \$ pour 2026 et 131 325 \$ pour 2027, taxes comprises le cas échéant.

Jacques Lemire, appuyé par Jonathan Tabarah, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Nathalie Delisle, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Karl Ferraro, Sylvain Larocque, Reine Bombo-Allara, Lysa Bélaïcha et Alvaro Cueto.

Vote contre cette proposition : Jacques Lemire.

En faveur : 15 Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-250318-8.5

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2025-1308 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DES LOTS 3 850 347 ET 4 388 997 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2025-0312)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Affine Lwalalika, d'adopter le *Règlement CO-2025-1308 décrétant un emprunt pour l'acquisition des lots 3 850 347 et 4 388 997 du cadastre du Québec*.

Jacques Lemire, appuyé par Jonathan Tabarah, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Nathalie Delisle, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Karl Ferraro, Sylvain Larocque, Reine Bombo-Allara, Lysa Bélaïcha et Alvaro Cueto.

Vote contre cette proposition : Jacques Lemire.

En faveur : 15

Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-250318-8.6

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2025-0091)

Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville, sera présenté.

CO-250318-8.7

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2025-1305 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2025-0091)

Marc-Antoine Azouz procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2025-1305 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*.

CO-250318-8.8

ACCEPTATION D'UN DON D'ŒUVRE D'ART DE YANN POCREAU ET APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DONATION (SD-2025-0309)

Il est proposé :

- 1^o d'accepter la donation d'une œuvre d'art, faite à la Ville par l'artiste Yann Pocreau;
- 2^o d'approuver la convention de donation à intervenir avec ce dernier;
- 3^o d'autoriser la directrice des finances à émettre un reçu officiel de *don admissible au crédit d'impôt pour don de bienfaisance*, au montant de 5 800 \$, pourvu que les conditions de délivrance exigées par les autorités fiscales soient respectées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-8.9

APPROBATION D'UNE ENTENTE RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DE SERVICES D'AUTOPARTAGE (SD-2025-0218)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Catherine Fournier :

- 1^o d'approuver l'entente avec Communauto inc. concernant le développement de services d'autopartage, laquelle prévoit notamment la

location de 17 espaces de stationnement, pour une période de douze mois renouvelable, et pour un loyer annuel de 8 500 \$, taxes non comprises;

2° de retirer du domaine public de la Ville les terrains loués apparaissant à l'annexe A de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-8.10

APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'INSTALLATION, LE SUIVI ET L'ENTRETIEN DE NICHOURS ARTIFICIELS POUR CANARDS ARBORICOLES AU BOISÉ DU TREMBLAY ET AU PARC DE LA CITÉ (SD-2025-0188)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Lysa Bélaïcha, d'approuver l'entente avec Le club d'ornithologie de Longueuil concernant l'installation, le suivi et l'entretien de nichours artificiels pour canards arboricoles, fournis par Canards illimités Canada, dont six seront installés sur les lots 6 556 961 et 6 459 680 au boisé Du Tremblay et trois sur le lot 4 196 716 au parc de la Cité, pour une période de dix ans, renouvelable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-8.11

APPROBATION DE L'ENTENTE DE MODIFICATION NO 1 MODIFIANT L'ENTENTE DE CONTRIBUTION POUR L'AMÉLIORATION DES PASSAGES À NIVEAU DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE (PASF) (SD-2025-0228)

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente de modification N°1 modifiant l'entente de contribution pour la réalisation de deux projets d'amélioration de passages à niveau, dans le cadre du programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire (PASF), avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Transports, agissant et représentée par la directrice du Programme d'infrastructure de transports, laquelle a notamment pour objet de modifier les définitions de *date d'achèvement du projet*, de *date de fin de l'entente* et de *date de réclamation finale*;

2° de demander l'autorisation au gouvernement du Québec de conclure cette entente, conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ c. M-30).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CO-250318-10.1**ADOPTION DU PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN PROJET D'HABITATION VISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MIXTE COMPORTANT 4 ÉTAGES ET 30 LOGEMENTS AU 2040, CHEMIN DE CHAMBLY (LOT 3 221 571) (SD-2024-2929)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Nathalie Delisle :

1° d'adopter le projet de résolution autorisant la demande du *Projet d'habitation PH-2025-003 visant la construction d'un bâtiment mixte, de structure jumelée, comportant 4 étages, 30 logements et un local destiné à un usage du groupe d'activités Services communautaires d'alimentation, d'hébergement d'urgence et d'autres secours (6242), au 2040, chemin de Chambly (lot 3 221 571)*, conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* et selon le document joint à la présente résolution, qui en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

2° de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

Karl Ferraro, appuyé par Jonathan Tabarah, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Nathalie Delisle, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Sylvain Larocque, Reine Bombo-Allara, Lysa Bélaïcha et Alvaro Cueto.

Votent contre cette proposition : Jacques Lemire et Karl Ferraro.

En faveur : 14 Contre : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES**12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****CO-250318-12.1****ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0210 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'HYDROXYDE DE SODIUM 50 % AU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (SD-2025-0161)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0210 pour la fourniture et la livraison d'hydroxyde de sodium 50 % au Centre d'épuration Rive-Sud, pour une période de deux ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Brenntag Canada inc., pour un montant estimé

à 174 762 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lysa Bélaïcha quitte son siège.

CO-250318-12.2

ADOPTION D'UN DOCUMENT IDENTIFIANT LES MODIFICATIONS REQUISES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME LOCAUX POUR FINS DE CONFORMITÉ SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT CA-2024-416 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-255 RÉVISANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2025-0103)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le document identifiant les modifications requises aux règlements d'urbanisme locaux pour fins de conformité suite à l'entrée en vigueur du *Règlement CA-2024-416 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*, conformément à l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.3

APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT LE DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES DE L'ÉTABLISSEMENT SITUÉ AU 7007, CHEMIN DE LA SAVANE (SD-2025-0116)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec Pratt & Whitney Canada cie concernant le déversement d'eaux usées industrielles de l'établissement situé au 7007, chemin de la Savane, pour la période du 8 avril 2025 au 7 avril 2030.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.4**APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT LE DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES DE L'ÉTABLISSEMENT SITUÉ AU 1000, BOULEVARD MARIE-VICTORIN (SD-2025-0134)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec Pratt & Whitney Canada cie concernant le déversement d'eaux usées industrielles de l'établissement situé au 1000, boulevard Marie-Victorin, pour la période du 8 avril 2025 au 7 avril 2030.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.5**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE VISANT À SOUTENIR LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SA MISSION POUR L'ANNÉE 2025 (SD-2025-0198)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le protocole d'entente visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2025 avec la MRC d'Acton, la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC du Haut-Richelieu, la MRC du Haut-Saint-Laurent, la MRC des Jardins-de-Napierville, la MRC de La Vallée-du-Richelieu, la MRC de Marguerite-d'Youville, la MRC des Maskoutains, la MRC de Pierre-de-Saurel, la MRC de Roussillon, la MRC de Rouville, la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie (RTDM), par lequel la Ville s'engage notamment à verser au RTDM une subvention de 15 759 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.6**DÉSIGNATION DES TECHNICIENS EN ÉVALUATION GRADES I ET II ET DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DE LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION COMME PERSONNES AUTORISÉES À DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION (SD-2025-0365)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de désigner les techniciens en évaluation grades I et II et les évaluateurs agréés de la Direction de l'évaluation comme personnes responsables de l'application des articles 16 et 18 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et de les autoriser à délivrer, pour et au nom de la Ville, des constats d'infraction, pour toute infraction à ces dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.7

ADOPTION DU DOCUMENT INTITULÉ ACTIVITÉS ET INDICATEURS DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2024 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE 2023-2027 (SD-2025-0403)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le document intitulé *Activités et indicateurs du plan de mise en œuvre 2024 du Schéma de couverture de risques en incendie 2023-2027*, joint au sommaire décisionnel SD-2025-0403.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.8

AVIS D'INTERVENTION DU MINISTRE DE LA SANTÉ CONCERNANT LE PROJET HÔPITAL CHARLES-LE MOYNE, BLOC OPÉRATOIRE ET CHIRURGIE D'UN JOUR - AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT (SD-2025-0395)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Marc-Antoine Azouz, de prendre l'orientation :

1° de prendre acte de l'avis d'intervention du ministre de la Santé, daté du 18 décembre 2024, pour le *projet Hôpital Charles-Le Moyne - bloc opératoire chirurgie d'un jour - agrandissement et réaménagement*, soumis en vertu de l'article 151 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

2° d'émettre l'avis que cette intervention projetée est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.9**APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (SD-2025-0424)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le rapport d'activité du Fonds régions et ruralité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et de transmettre une copie de ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.10**AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ AFIN DE FINANCER CERTAINS PROJETS OU ENTENTES (SD-2025-0482)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'affecter la somme de 383 111 \$, taxes nettes, provenant du surplus non affecté de l'agglomération afin de financer les projets ou ententes, approuvés avant le 31 décembre 2024 et se poursuivant en 2025, identifiés dans le sommaire décisionnel SD-2025-0482.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Carl Lévesque quitte son siège.

CO-250318-12.11**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 25 FÉVRIER 2025 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2025-0447)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 25 février 2025, préparée par la Direction des

finances, au montant de 1 042 137 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.12

AUTORISATION D'EMPRUNTS AUX FONDS DE ROULEMENT LOCAL ET DE L'AGGLOMÉRATION AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR LE REHAUSSEMENT ET LE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES (SD-2025-0305)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les emprunts suivants, afin de prévoir les crédits requis pour le rehaussement et le maintien des infrastructures technologiques :

- 1° l'emprunt d'un montant n'excédant pas 493 896,29 \$ au fonds de roulement local, remboursable sur une période de cinq ans;
- 2° l'emprunt d'un montant n'excédant pas 961 579,91 \$ au fonds de roulement de l'agglomération, remboursable sur une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.13

NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (SD-2025-0156)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

- 1° de nommer François Méthot-Borduas au poste de directeur de l'environnement et de la transition écologique, pour une durée indéterminée et à compter de la date convenue par les intervenants, selon les conditions prévues au contrat de travail;
- 2° d'approuver le contrat de travail à intervenir entre la Ville et ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lysa Bélaïcha reprend son siège.

CO-250318-12.14**ADOPTION DU TEXTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE
DES EMPLOYÉS COLS BLEUS DE LA VILLE DE SAINT-HUBERT
(SD-2025-0418)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le texte du régime complémentaire de retraite des employés cols bleus de la Ville de Saint-Hubert, version du 14 février 2025, joint au sommaire décisionnel SD-2025-0418, lequel remplace le *Règlement CA-2009-113 constituant le régime complémentaire de retraite des employés cols bleus de la Ville de Saint-Hubert*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.15**ADOPTION DU TEXTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE
DES EMPLOYÉS RÉGULIERS DE LA VILLE DE LE MOYNE
(SD-2025-0419)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le texte du régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Ville de Le Moyne, version du 13 juin 2024, joint au sommaire décisionnel SD-2025-0419, lequel remplace le *Règlement 2001-438 constituant le régime de retraite des employés de la Vile de Lemoyne* de l'ancienne Ville de Le Moyne et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.16**ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2025-435 ABROGEANT LE
RÈGLEMENT 2001-438 CONSTITUANT LE RÉGIME
COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS RÉGULIERS DE
LA VILLE DE LEMOYNE (SD-2025-0415)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2025-435 abrogeant le Règlement 2001-438 constituant le régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Ville de Lemoyne*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.17

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2025-436 ABROGEANT LE RÈGLEMENT CA-2009-113 CONSTITUANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS DE LA VILLE DE SAINT-HUBERT (SD-2025-0414)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2025-436 abrogeant le Règlement CA-2009-113 constituant le régime complémentaire de retraite des employés cols bleus de la Ville de Saint-Hubert*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.18

APPROBATION D'UN ACTE D'UNION AVEC LA VILLE DE SHERBROOKE CONCERNANT L'OCTROI DE GRÉ À GRÉ D'UN CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INTÉGRATION DE LA PLATEFORME SERVICE NOW (SD-2025-0227)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'acte d'union à intervenir avec la Ville de Sherbrooke, selon l'article 572.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, lequel détermine les modalités, notamment le processus d'octroi d'un contrat et la contribution financière des parties pour des services professionnels d'intégration de la plateforme Service Now et par lequel il est convenu que la Ville de Longueuil agira à titre de mandataire de la Ville de Sherbrooke;

2° d'accepter la délégation confiée à la Ville de réaliser la procédure d'octroi de ce contrat, selon les règles qui sont applicables à la Ville en cette matière;

3° de confirmer que la Ville de Longueuil assumera également le mandat d'attribuer ce contrat de gré à gré, au bénéfice des parties, suivant la réception d'une résolution à cet effet de la Ville de Sherbrooke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.19**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-25-0081 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INTÉGRATION POUR LA PLATEFORME SERVICENOW (SD-2025-0227)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-25-0081 pour la fourniture de services professionnels d'intégration pour la plateforme ServiceNow, pour une période maximale de 36 mois, à Groupe Conseil FXInnovation inc., lequel est partie à une entente-cadre conclue avec le ministre de la Cybersécurité et du Numérique, pour un montant de 3 319 684,67 \$, taxes comprises, et selon son offre de services datée du 7 février 2025, conditionnellement à l'acte d'union à intervenir avec la Ville de Sherbrooke et conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt CA-2024-426 par le ministère des Affaires Municipales et de l'habitation;

2° d'autoriser le paiement des frais de courtage pour l'acquisition des services professionnels au ministère de la Cybersécurité et du numérique (MCN) pour un montant de 86 231,25 \$ taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.20**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-25-0038 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE FORMATION AUX POLICIERS DU SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2024-2879)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-25-0038 pour la fourniture de services de formation aux policiers du Service de police de l'agglomération de Longueuil, pour une période d'un an, à l'École nationale de police du Québec, pour un montant estimé à 405 347,92 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.21**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-25-0082 POUR LE SUPPORT, L'ENTRETIEN ET L'ÉVOLUTION DU PROGICIEL RAO, INCLUANT TOUS LES MODULES RELIÉS (SD-2024-2806)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-25-0082 pour le support, l'entretien et l'évolution du progiciel RAO, incluant tous les modules reliés, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, à Solutions Emergensys inc., pour un montant de 300 646,83 \$, taxes comprises, et selon l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Carl Lévesque reprend son siège.

CO-250318-12.22**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 2) (SD-2025-0373)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 240 092,07 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 2), requise pour la surveillance des travaux de réfection de la cheminée principale au Centre d'épuration Rive-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.23**ADJUDICATION DU CONTRAT-CADRE LONG-24-0196 POUR DES SERVICES DE CÂBLAGE RÉSEAU (SD-2025-0286)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat-cadre LONG-24-0196 pour des services de câblage réseau, pour une période de trois ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Axsera inc., pour un montant n'excédant pas 277 730,74 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de ce contrat soit dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.24

ADJUDICATION DU CONTRAT-CADRE LONG-24-0208 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE MÉCANIQUE, ÉLECTRIQUE ET MISE EN SERVICE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES, DE PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX POUR DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE (CONTRAT 1) (SD-2025-0388)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat-cadre LONG-24-0208 pour des services professionnels en ingénierie mécanique, électrique et mise en service pour la réalisation d'études préparatoires, de plans et devis et pour la surveillance de travaux pour divers bâtiments de la Ville(contrat 1), pour une période de cinq ans, avec une option de renouvellement d'une période de trois ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Les Services EXP inc., pour un montant de 6 894 038,97 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de ce contrat soit dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.25**ADJUDICATION DU CONTRAT-CADRE LONG-24-0208 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE MÉCANIQUE, ÉLECTRIQUE ET MISE EN SERVICE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES, DE PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX POUR DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE (CONTRAT 2) (SD-2025-0437)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat-cadre LONG-24-0208 pour des services professionnels en ingénierie mécanique, électrique et mise en service pour la réalisation d'études préparatoires, de plans et devis et pour la surveillance de travaux pour divers bâtiments de la Ville (contrat 2), pour une période de cinq ans, avec une option de renouvellement d'une période de trois ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Bouthillette Parizeau inc., pour un montant de 7 019 493,94 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de ce contrat soit dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.26**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0021 POUR DES TRAVAUX DE TONTE ET DE NETTOYAGE DES ESPACES PUBLICS DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS (LOT 4) (SD-2024-3040)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0021 pour des travaux de tonte et de nettoyage des espaces publics dans les parcs et espaces verts (lot 4), pour une période de sept ans, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Paysagiste Rive-Sud ltée, pour un montant estimé à 2 643 839 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.27**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0134 POUR LA PRODUCTION DE LA REVUE DE PRESSE ÉLECTRONIQUE (SD-2025-0454)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0134 pour la production de la revue de presse électronique, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 décembre 2029, au plus bas soumissionnaire conforme, Cision Canada inc., pour un montant de 769 182,47 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.28**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0135 POUR L'ACQUISITION D'UNE SOLUTION CORPORATIVE DE COMMUNICATION SANS-FIL (WIFI) (SD-2025-0245)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0135 pour l'acquisition d'une solution corporative de communication sans-fil (wifi), pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, ITI inc., pour un montant de 437 871,80 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.29**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0165 POUR L'AMÉNAGEMENT, AVEC L'INCLUSION D'ENSEMBLE POLICE, DE DIX VÉHICULES MARQUÉS (SD-2025-0465)**

CONSIDÉRANT que l'aménagement des dix véhicules marqués comprend l'installation d'*ensemble police*;

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0165 pour l'aménagement de dix véhicules marqués, avec l'inclusion d'*ensemble*

police, au plus bas soumissionnaire conforme, P.E.S. Canada inc., pour un montant de 217 751,15 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.30

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0019 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU ÉLECTRIQUE DE L'USINE LOUISE-GRAVEL (SD-2025-0450)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0019 pour des services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de mise à niveau électrique de l'usine Louise-Gravel, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, selon le système de pondération et d'évaluation des offres, GBI Experts-Conseils inc., pour un montant de 3 381 023,84 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.31

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0058 POUR LE SERVICE DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION AVANCÉE DES VÊTEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE (SD-2025-0375)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0058 pour le service de nettoyage et d'inspection avancée des vêtements de protection individuelle pour la lutte contre l'incendie, jusqu'au 31 décembre 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, Sani-Gear inc., pour un montant estimé à 109 409,96 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.32**MODIFICATION AU CONTRAT APP-23-037 POUR LA PRÉSÉLECTION DES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DE L'USINE D'EAU POTABLE MARIO-PETRONE (LOT 1) (OPTION B) (SD-2025-0192)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une modification au contrat APP-23-037 pour la présélection des équipements de traitement dans le cadre de la reconstruction de l'usine d'eau potable Mario-Petrone (lot 1) (option B), pour le volet de la fourniture de technologie de décantation et de services, adjugé à Veolia Eau Technologies Canada inc., pour un montant de 566 914,13 \$, taxes comprises, requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2025-0192.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.33**DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES D'ACCORDER UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2025-0440)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de demander à la ministre des Affaires municipales d'accorder à la Ville un délai supplémentaire de dix mois pour adopter un règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil, afin de se conformer à l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire intitulée *Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.34**AUTORISATION DE LA RÉVISION DES PRIX UNITAIRES PAR QUANTITÉ EXCÉDENTAIRE ET DES FRAIS ANNUELS DE GESTION DES ENTENTES RELATIVES AU DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES (SD-2025-0143)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l’adoption d’une résolution établissant l’orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l’orientation d’autoriser la révision des prix unitaires par quantité excédentaire et des frais annuels de gestion des ententes relatives au déversement d’eaux usées industrielles qui prévoient une telle révision, comme suit :

Frais annuels de gestion :

Volume d'eau usée	Frais annuels de gestion actuels
0-9999 m³/an	155 \$/an
10 000-24 999 m³/an	307 \$/an
25 000 - 49 999 m³/an	1 000 \$/an
50 000 - 99 999 m³/an	1 156 \$/an
100 000 m³/an et plus	3 468 \$/an

Prix unitaires par quantité excédentaire :

Contaminants	Prix unitaires par quantité excédentaire
Matière en suspension (MES)	297 \$/1000 kg
Demande chimique en oxygène (DCO)	181 \$/1000 kg O2
Phosphore total (exprimé en P)	7 119 \$/1000 kg P
Azote total Kjeldahl	698 \$/1000 kg

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CO-250318-12.35

APPROBATION D’UNE ENTENTE CONCERNANT L’OCTROI D’UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PRATIQUES POLICIÈRES CONCERTÉES EN ITINÉRANCE ET EN SANTÉ MENTALE (SD-2025-0515)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l’objet de délibérations lors d’une prochaine séance du conseil d’agglomération, qu’elle a exposé la position qu’elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l’adoption d’une résolution établissant l’orientation du conseil;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Sylvain Joly, de prendre l’orientation d’approuver l’entente avec le ministre de la Sécurité publique concernant l’octroi d’une subvention maximale de 345 000 \$ à la Ville, pour

la réalisation du projet *Prisme* dans le cadre du Programme de soutien aux pratiques policières concertées en itinérance et en santé mentale au cours des exercices financiers 2024-2025 à 2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.36

APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET LA DICTÉE P.G.L DES MUNICIPALITÉS À LONGUEUIL (SD-2025-0436)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Marjolaine Mercier, de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente d'aide financière avec la Maison de la Famille LeMoyne, par laquelle la Ville s'engage à verser à cet organisme une somme de 10 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la réalisation du projet *La Dictée P.G.L des municipalités à Longueuil*, pour la période prenant fin le 30 mai 2025;

2° d'autoriser l'appropriation du montant en provenance de l'entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles 2023-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250318-12.37

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA MESURE 2.1 DU PLAN NATIONAL DE L'EAU : UNE RICHESSE COLLECTIVE À PRÉSERVER DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE L'EAU 2018-2030 (SD-2025-0545)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver une convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 2.1 du Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, à intervenir avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et par laquelle une aide financière d'un montant maximal de 241 292 \$ est versée à la Ville pour la mise en œuvre de son plan régional des milieux humides et hydriques, et dont le texte est substantiellement conforme à celui joint au sommaire décisionnel SD-2025-0545;

2° d'autoriser le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme à signer cette convention d'aide financière ainsi que tout autre document nécessaire aux fins de la présente et de prescrire qu'elle ne requière pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 17 h 43, l'ordre du jour de la première partie de la séance étant épuisé, la séance est suspendue jusqu'à 19 h.

DEUXIÈME PARTIE

Il est 19 h 02, le conseil reprend ses travaux.

13. CLÔTURE

CO-250318-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-250318-13.2

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une deuxième période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

Suspension de la séance

Le président déclare la séance suspendue, il est 20 h 07.

Reprise de la séance

Le président déclare la séance reprise, il est 20 h 08.

CO-250318-13.3

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 20 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La greffière,

Alvaro Cueto

Sophie Deslauriers